



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 6 septembre 2010 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de valider l'offre de prestations du Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour un montant approximatif de 1 887.50 € HT pour accompagner la commune dans les études et la procédure de modification.

2/ Budget 2010 : Décision modificative n°2

Une décision modificative est nécessaire pour régulariser les écritures comptables en investissement afin d'intégrer l'achat de logiciel pour les ordinateurs de l'école élémentaire, la plantation d'arbres suite à la tempête du 10 juillet 2010 et le versement de la subvention de 23 000.00 € pour la passerelle du passage 309.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, VOTE une décision modificative n° 2

3/ Salle de la Musique et de la Culture : réflexion sur son devenir

Il est proposé d'engager une réflexion sur le devenir de la Salle de la Musique et de la Culture et sur l'utilisation qui en est faite par les différents utilisateurs : association, particuliers, commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le CAUE du Bas-Rhin des premières études sur le devenir de la Salle de la Musique et de la Culture.

4/ Classement de la voirie communale dans le domaine public

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le tableau unique de classement dans le domaine public des voies communales, après intégration des voies nouvelles et CHARGE M le Maire d'entreprendre auprès des administrations concernées les démarches et formalités qui s'imposent en vue de la prise en compte de ces mesures de classement.

5/ Ecole de Musique Municipale : Création de 10 postes d'Assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 10 postes d'assistant d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet comme suit et FIXE la durée des contrats à 1 an à compter du 1^{er} octobre 2010

6/ Approbation du rapport annuel 2009 du SMITOM

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 du SMITOM.

7/ Approbation du rapport annuel 2009 du SIACR

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 du S.I.A.C.R.

8/ Droit de Prémption Urbain (D.P.U)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières.

9/ Bilan du bal populaire du 13 juillet 2010

Le conseil municipal a fait le bilan du bal populaire du 13 juillet et a décidé de renouveler l'organisation de cette manifestation en 2011.

10/Landgraben : coupe de bois

Suite à la tempête du 10 juillet et afin de préserver la digue, il est proposé de couper les peupliers qui sont situés sur la digue, le long du Landgraben au niveau de l'aire d'autoroute. Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de vendre le bois sur pied à 10.00 € m3 HT et CONFIE les travaux de coupe à COSYLVAL (67309 Schiltigheim)

11/ Alcoolisme des « jeunes »:

Le Conseil Municipal a abordé le problème de l'alcoolisme de certains « jeunes »

Le Maire

Gabriel MULLER